



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 060/2022
SÉANCE N° 5 DU 12 SEPTEMBRE 2022

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION – APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS DU VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 6 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou (à partir de 18 h 09), Jean-Marc Coignard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 19 h 30), Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 12), Bruno Fléchar, Nadège Davoust (à partir de 18 h 12), Georges Poirier (à partir de 18 h 07), Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 41), Georges Hoyaux, Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet (à partir de 18 h 41), Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Groseil, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 37), Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 07), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 07), Christelle Alexandre (à partir de 18 h 07), Louis Michel (à partir de 18 h 12), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 28) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Kamel Ogbi, Sébastien Buron, Olivier Barré et Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Damien Richard a donné pouvoir à Hervé Lhotellier, Marie Boigontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Samia Soultani, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Louis Michel (à partir de 19 h 28).

Bernard Bourgeois est représenté par Isabelle Groseil (suppléante).

Sylvie Vielle et Nicole Bouillon ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION – APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS DU VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Rapporteurs : Éric Paris et Jérôme Allaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu le contrat de plan État-Région 2021-2027, signé le 25 février 2022,

Considérant la convention d'application CPER relative aux programmes d'actions du volet ESRI pour le département de la Mayenne jointe en annexe de la délibération,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention d'application CPER relative aux programmes d'actions du volet ESRI pour le département de la Mayenne jointe en annexe de la délibération, sont approuvés.

Article 2

Laval Agglomération accepte d'ouvrir les autorisations de programme correspondantes et d'inscrire les crédits de paiement nécessaires sur les budgets primitifs de 2023 à 2026.

- sur le volet immobilier: autorisation de programme de 2,8 M€ pour la Maison de l'Étudiant, les crédits de paiement seront ventilés sur les budgets 2023 à 2026 en fonction de l'état d'avancement du projet,
- sur le volet numérique: autorisation de programme de 38 000 € pour Le Mans Université et inscription des crédits au budget primitif 2023,
- sur le volet innovation: autorisation de programme de 415 000 €, les crédits de paiements seront ventilés sur les budgets 2023 et 2024 en fonction du calendrier d'acquisition des différents équipements de CAP'LAB.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer le présent contrat et tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220912-S5-CC-060-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Mise en ligne : le 21-09-22